AIMANT PERMANENT NÉODYME SC35

DESCRIPTION
Aimant permanent Néodyme

CHAMPS D'APPLICATIONS
Les Aimants Néodyme SC3 conviennent en mécanique, éclairage et meubles DIY (do-it-yourself).
Ils ont une forte attraction et sont très effectifs même avec de petites dimensions.

PRÉCAUTIONS
Manipuler le produit avec prudence.
Ne pas approcher de cartes de Crédit/Débit ou de produits et/ou systèmes qui sont sensibles aux champs Magnétiques.

UTILISATION
Les Aimants Néodyme est un matériau fritté avec un recouvrement de protection. Eviter les collisions entre deux aimants or toute surfaces rigides et els chocs en général ; cela pourrait endommager les Aimants, surtout si ils sont utilisés en milieu humide.

STOCKAGE
Garder les Aimants Néodyme dans un endroit sec, à l'écart des sources de chaleur. Si possible, les stocker dans des boites de polystyrène pour éviter l'oxydation.

TEMPÉRATURE DE FONCTIONNEMENT
Dans notre Fiche Technique est indiqué la température de fonctionnement qui peut être atteinte en fonction des caractéristiques de l'Aimant Néodyme utilisé. Si le température est dépassée, le champ Magnétique pourrait revenir à zéro.

COMPOSITION CHIMIQUE

Br	1.216 T
	12.16 KGs
Hcb	942 KA/m
	11.83 kOe
Hcj	1098 KA/m
	13.80 kOe
BHm	286.28 kJ/m3
	35.98 MGOe
Bd	0.603 T
	6.03 KGs
Hd	475 kA/m
	5.96kOe

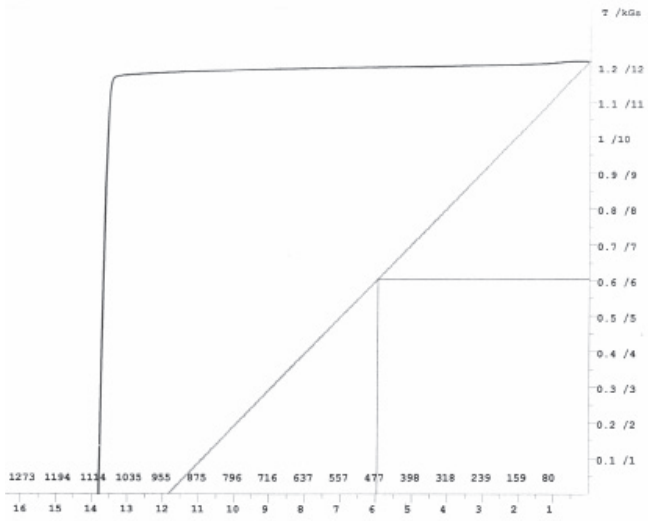

ÉPAISSEUR DU TRAITEMENT DE SURFACE

Ni + Ni + Ni	20-25 m
Ni + Cu + Ni	25-35 m
Zn	7- 10 m
Ni + Cu + Zn	20 - 25 m
Ni + Gold	20 - 25 m
Ni + Cu +Epoxy	35-45 m

COMPOSITION CHIMIQUE

Nd	27 - 32 %
B	0,8 -1,2 %
Dy	1 -8 %
Co	0 - 4 %
Al	0 - 1 %
Pr	0 - 5 %
Fe	60 - 70 %

Ces informations sont fournies à titre informatif uniquement. En raison de la diversité des matériaux et des multiples applications, il revient à l'utilisateur de déterminer l'adéquation du produit à ses utilisations, puis d'adopter les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes contre tout danger résultant de l'utilisation du produit.
Les responsabilités de ITALFIT MAGNETI SRL sont limitées pour garantir la qualité constante du produit; en particulier, la responsabilité pour les dommages résultant d'accidents de toute nature est déclinée.
Y compris manque à gagner. Les informations contenues ici peuvent être modifiées pour des raisons techniques.